

NICOLAS LECOMTE, DIRIGEANT D'OFRCAR, COURTIER EN ASSURANCES

Responsabilité Civile et Décennale : comment optimiser ses garanties ?

Le marché de l'assurance est aujourd'hui restreint lorsqu'il s'agit de garanties Responsabilités Civiles et Décennale, et plus encore lorsqu'il s'agit de frigoristes et de climaticiens. Comment réagir : optimiser le couple garanties – primes !



La volonté actuelle de se faire indemniser tous ses sinistres, et donc de toujours trouver un responsable, entraîne une forte augmentation du nombre de mises en cause des frigoristes et climaticiens. Face à cette augmentation des sinistres, la réponse des assureurs peut consister à résilier votre contrat ou à majorer vos primes d'assurance.

Comment améliorer vos garanties ?

Vérifiez que les activités effectuées par votre entreprise sont correctement dénommées dans vos contrats d'assurance, et de façon exhaustive. Seules les activités inscrites sont couvertes ! Vérifiez que certaines garanties que ne donnent pas habituellement les assu-

reurs sont souscrites, et notamment les Dommages Immatériels Non Consécutifs (pertes financières supportées par votre client du fait de la non utilisation de son installation).

Vérifiez que les montants de garanties sont adaptés à votre clientèle et à vos chantiers (immeuble, hypermarché, ...), en cas de sinistre important, et particulièrement la Garantie des Dommages Après Travaux (cas le plus fréquent d'incendie) !

Comment optimiser votre budget ?

La prime d'assurance est calculée en fonction d'une *assiette* que vous déclarez : le chiffre d'affaires total en Responsabilité Civile, le chiffre d'affaires *Bâtiment* en Décennale ; forfaiti-

ser ce dernier simplifiera vos calculs en évitant la fausse déclaration !

Examinez vos franchises : en les augmentant, vous ferez baisser mécaniquement vos primes, d'où une économie directe et certaine.

Le choix de la qualité et de la prévention.

Faire le choix de la qualification de l'entreprise (Qualiclimafroid, Qualicuisines, ...) et des salariés, ainsi que de la prévention (veiller au respect du permis de feu, vérifier les attestations de ses sous-traitants, ...) permet de bénéficier de réductions supplémentaires, tout en diminuant le nombre des sinistres.

Votre intermédiaire d'assurance.

L'étude des contrats d'assurance se fait grâce au concours de votre intermédiaire. Il est donc nécessaire que celui-ci connaisse votre métier, son environnement, ses contraintes, ses risques, ... Pour faire faire un « audit » de vos risques, privilégiez un courtier spécialisé dans votre profession présentant de véritables références.

N'attendez pas le sinistre pour savoir si votre contrat est bon ou non : posez vous dès maintenant des questions sur des cas précis, et vérifiez ou faites vérifier votre niveau de protection.

« Vérifiez que certaines garanties que ne donnent pas habituellement les assureurs sont souscrites, et notamment les Dommages Immatériels Non Consécutifs (pertes financières supportées par votre client du fait de la non utilisation de son installation). »

Qui est Ofrcar ?

- Société de courtage en assurances, créée en 1964. Certifiée Qualicert depuis juillet 2003.
- Indépendante des compagnies, mandataire de ses clients et défenseur de leurs intérêts.
- Entité de 16 personnes, spécialisée sur les risques des entreprises.
- Fait partie des 100 premiers courtiers français.
- Spécialisé dans les métiers du froid, du traitement de l'air et de la cuisine collective, partenaire du Snefcca.